

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC) Windsurf

Nom de la compétition : North Sea Cup

Dates complètes : 3 et 4 mai 2025

Lieu : Wimereux

Autorité Organisatrice (AO) : CNW

Grade : 5A

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course types intégrant les spécificités de la compétition est obligatoire. Cette utilisation est recommandée pour les compétitions de grades supérieurs.

Les compétitions de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la FFVoile, obtenu avant la publication de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, la publication des instructions de course types sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon description de la procédure donnée en **annexe**.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est à l'accueil du club nautique.
- 3.2 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet. Sauf pour le changement au programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où elle prendra effet.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie (donné en **annexe**) par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le parking du club nautique.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes (donnée en **annexe** si temps différent) après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] Le comité de course, peut utiliser l'envoi du pavillon D dans certaine condition avec un signal sonore pour signifier « Les bateaux sont autorisés à quitter le port/la rive. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins d'une durée donnée en **en annexe** après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement. Son utilisation sera précisé lors du briefing coureur.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Programme
03/05/2025	293od et Raceboard	12h30 à 14h inscription Course à partir de 15h
04/05/2025	293od et Raceboard	Course à partir de 10h30 jusqu'à 15h

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course le samedi est à 15h.
L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course le dimanche est à 10h30.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont

PAVILLON	PAVILLONS
293od (U13-U15-U17-U21)	Pavillon inscription noir sur fond blanc : 293
Raceboard (Windsurfer et raceboard)	Pavillon inscription noir sur fond blanc : R

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont donnés **annexe**.
- 9.3 Parcours longue distance :
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

- 10.1 La description des marques est

Départ	Parcours	Changement de parcours	Arrivée
Cylindrique Jaune	Cylindrique Blanche	Frite Jaune	Ronde Rose

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et à l'extrémité bâbord par une bouée, la couleur est jaune.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Procédure de départ en 5 minutes :

Temps	Drapeau
5'	Envoyé du pavillon de série
4'	Envoyé du pavillon préparatoire
1'	Affalé du pavillon préparatoire
0'	Affalé du pavillon de série

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard

- 4 minutes en format up-wind (marathon, trapeze, LG et LR, ...)
- 1 minutes en format reaching (slalom, ...)

après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée (si autre système il est précisé en annexe).

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour des classes données en **annexe**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour des classes données en **annexe**, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps en support glisse sont :

Format de course	Temps cible	Temps limite
Trapèze (I2-O2)	20'	10'
Sprint (LR-LG)	15'	10'

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps donné après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2) (si autre système il est donné en **annexe**)

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes (si autre durée, elle est donnée en **annexe**) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'emplacement donné en **annexe**.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes (si autre durée, elle est donnée en **annexe**) après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'emplacement donné en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
Est précisé en **annexe** le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :
- (a) le total des scores de ses courses.
 - (b) le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.3 Discarde, à partir de 3 courses validées ou plus : une course est décomptée.
- 18.4 En cas d'égalité de point, la règle A8 et modifier par la règle B8.8.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) est mis en place selon les modalités données suivante :
- L'émargement sera disponible à la table d'émargement à l'entrée du club.
Le temps limite de l'émargement retour est fixé à 30 minutes après que le dernier de chaque série a terminé la dernière course du jour.
La première manche du jour pourra être retiré par le comité à un sportif lorsqu' il ne respecte pas la règle de l'émargement au départ.
La dernière manche du jour pourra être retiré par le comité à un sportif lorsqu'il ne respecte pas la règle de l'émargement au retour.
- 19.2 Sous pavillons Y, l'ensemble des coureurs sont tenus de porter un gilet d'aide à la flottaison (50N).
- 19.3 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.4 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.5 En fonction du support et de l'âge, les concurrents doivent impérativement se munir des équipements de sécurité suivant :

ÂGE	GLISSE	FOIL
U13 – U15	Le port d'un gilet d'aide à la flottaison de 50N et/ou correspondant au poids du sportif est obligatoire en toute circonstance	Le port d'une combinaison jambe longue est obligatoire en toute circonstance.
U17 – U19	Le port d'un gilet d'aide à la flottaison de 50N et/ou correspondant au poids du sportif est obligatoire en mer	Le port du gilet d'aide à la flottaison d'impact de 50N et/ou correspondant au poids

SÉNIOR	Le port d'un gilet d'aide à la flottaison de 50N et/ou correspondant au poids du sportif est soumis au choix du comité de course.	du sportif est obligatoire. Le port d'un casque est obligatoire.
--------	---	---

La ligue de Voile HDF et le club organisateur, recommande en mer :

- Un bout de 5m en 5mm minimum
- Le port d'une flash light mécanique (non automatique)

La ligue de Voile HDF et le club organisateur, recommande en foil :

- La norme EN 1385 est recommandée pour le casque

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 Les fiches de jauge sont à retrouver sur le site de la FFV en fonction de votre discipline, elle ne vaudrons seulement pour les sportifs se sélectionnant au championnat de France.

22. BATEAUX OFFICIELS

L'identification des bateaux officiels est précisée en **annexe**.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] L'identification des bateaux accompagnateurs est précisée en **annexe**.

.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. DROIT À L'IMAGE ET À L'APPARENCE

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'organisme organisateur ainsi que la ligue de Voile Haut de France et les sponsors de ceux-ci à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrement télévisuels, et autres reproduction de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

26. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux / port. (précisé en **annexe**)

27. EMBLEMES

Les planches doivent être maintenues à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent sur le parc coureur situé au « parking marin ».

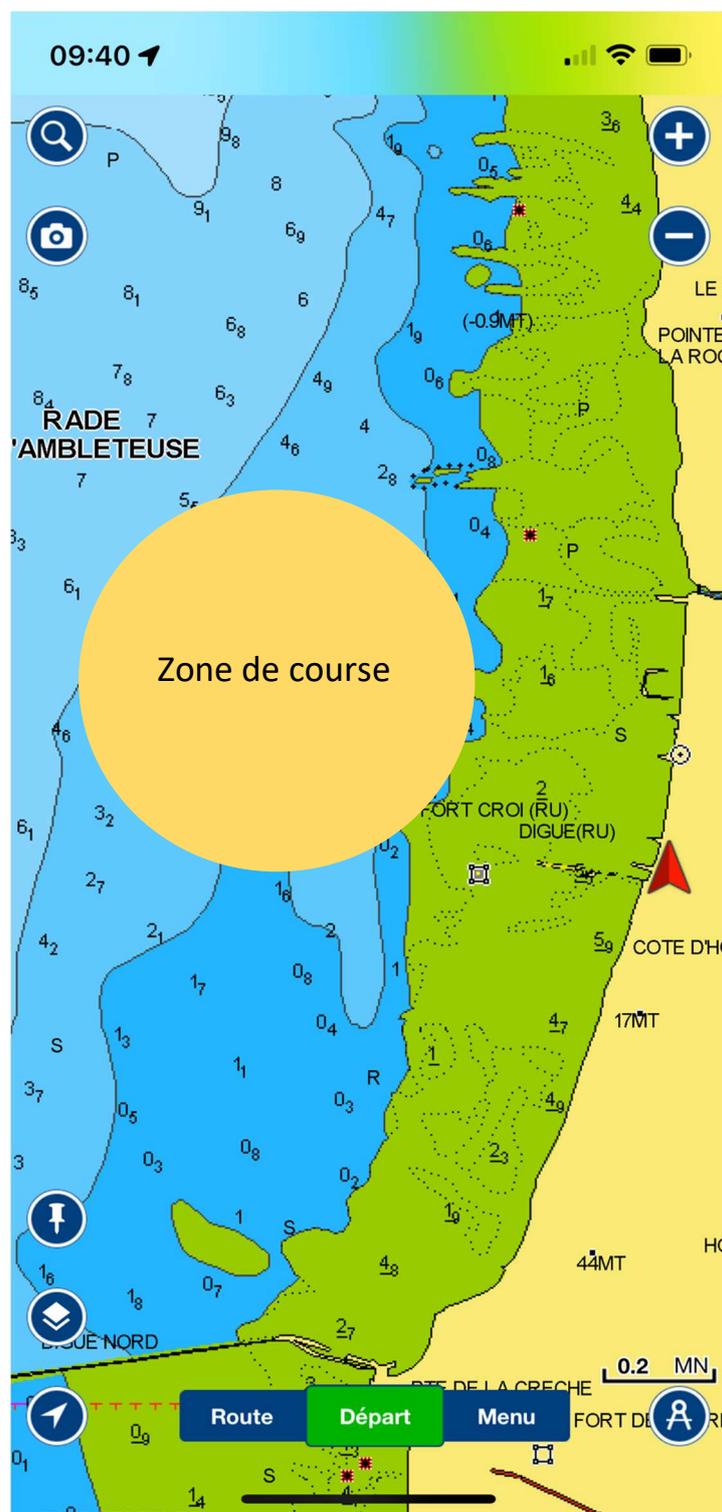
28. PRIX

Des prix seront distribués comme précisé dans avis de course, R16.

Arbitres désignés : précisé en annexe

ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles
Reprendre l'avis de course



ANNEXE PARCOURS

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords,
l'ordre de passage des marques et leur côté requis.